

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **37 (1901)**

Heft 16

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

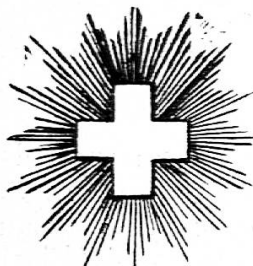
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

XXXVII^{me} ANNÉE

N^o 16.



LAUSANNE

20 avril 1901.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Science et enseignement. — La Fondation Berset-Müller. — Chronique scolaire : Jura bernois, Vaud, Allemagne. — Correspondance. — Bibliographie. — Partie pratique : La correction des devoirs. — Première leçon de lecture-écriture. — Poésie. — Economie domestique. — Calcul. — Chant.*

SCIENCE ET ENSEIGNEMENT ¹

On ne fait bien fonctionner une machine que lorsqu'on en connaît tous les détails; on sait faire marcher une montre, une machine à coudre, une voiture de tramway, un automobile, une pile électrique, parce qu'on a appris qu'il faut agir sur tel levier, tel bouton, telle roue pour obtenir un mouvement déterminé; si l'on n'a pas compris le mécanisme et que l'automate se détraque, fonctionne mal ou pas du tout, on ne sait où poser le doigt pour réparer l'avarie. Or, le cerveau est une machine, souple chez le tout petit enfant, et qui se complique avec les années. La science physiologique est parvenue et parvient à surprendre le fonctionnement, la composition de notre cerveau, et comme nos hémisphères cérébraux sont le siège de la pensée, la psychologie et la pédagogie doivent nécessairement baser leur méthode de développement de cette pensée sur les découvertes de la physiologie. Pour faire bien fonctionner la machine cérébrale, il ne suffit pas de connaître certains moyens empiriques, il faut profiter des expériences positives qui renforceront, corrigeront ou détruiront ceux-ci. On pourrait presque dire que pour être bon psychologue ou pédagogue, il faut être bon physiologiste.

D'après les merveilleuses découvertes faites il y a quelques années, on peut vraisemblablement expliquer certains principes pédagogiques, certains travaux de l'esprit. Je dis *vraisemblablement*; je ne suis pas placé matériellement et intellectuellement pour vérifier mes déductions.

1. Cet article fait suite en quelque mesure à celui du même auteur, *Le corps et l'âme de l'enfant*. (*Educateur* nos 31-32, 1900.)

La *curiosité* chez l'enfant pourrait bien être le réveil de ces innombrables cellules à la vie intellectuelle ; elles veulent recevoir des impressions, des sensations ; et lorsqu'on dit qu'il ne faut pas rebuter cette curiosité, qu'il faut plutôt la maintenir vivace tout en la dirigeant sainement, on ne fait que suivre un principe d'hygiène cérébrale : laisser chaque cellule emmagasiner sa sensation, faire en sorte que cette sensation soit le plus semblable possible à la réalité, forte et bien empreinte, c'est permettre au plus grand nombre désirable de cellules de pouvoir être actives. Si l'on rebute l'enfant, la cellule refuse le travail, s'atrophie, devient atone, sans vigueur et sans faculté d'agir, est éteinte pour toujours, ou du moins restera très indifférente.

On dit *qu'il ne faut pas brusquer l'enfant* ; c'est clair ; si on le brutalise, si les ordres qu'on lui donne sont rudes, la cellule... a peur, ne travaille pas, ne téléphone pas à ses voisines au moyen de ses prolongements nerveux : elle s'isole, ou, la même cause produisant un effet contraire, la cellule lancera follement ses tentacules qui iront réveiller des cellules dont l'image n'est pas en rapport avec la sensation reçue par la première et qui influenceront sur l'action réflexe à leur façon : l'enfant, hébété, agira à l'étourdie.

(A suivre.)

LA FONDATION BERSET-MULLER

Nos lecteurs se souviennent sans doute du legs généreux fait à la Confédération suisse par M^{me} Marie Berset, née Müller, veuve de Jean-Joseph-Marcel Berset de Cormérod (Fribourg), de son vivant domiciliée à Berne et décédée le 5 janvier 1898. Rappelons, en outre, que les instituteurs romands, réunis en congrès à Biemme le 19 juillet 1898, ont décidé « qu'en cas de dissolution de la *Société pédagogique de la Suisse romande*, les fonds disponibles de l'association et de la caisse de secours seront remis à la Confédération pour être versés au fonds Berset-Müller ».

Au moment où cette institution va être organisée, conformément aux vœux de la donatrice, il n'est peut-être pas inutile de rappeler les dernières dispositions de M^{me} Berset :

« Je dispose de ma succession comme suit :

J'institue héritières de mes biens, par parts égales :

- 1^o la Confédération suisse et
- 2^o la Ville de Dresde, capitale du royaume de Saxe, à charge par elles de créer, le plus tôt possible, les deux établissements désignés ci-après, savoir :
 - a) en Suisse, sur ma propriété de Melchenbühl, près de Berne, un asile pour maîtres et maitresses d'école, instituteurs (précepteurs) et institutrices, âgés et honorables, ainsi que pour veuves de maîtres ou d'instituteurs ;
 - b) à Dresde, un établissement d'éducation pour jeunes filles pauvres.

En ce qui concerne le premier de ces deux établissements, je dispose encore ce qui suit :

1^o Considérant que les traitements que touchent les instituteurs, institutrices, etc., sont insuffisants pour leur permettre, dans les conditions actuelles, de faire des économies et de s'assurer une vieillesse tranquille, je dispose que cet établissement deviendra un asile pour personnes âgées et honorables, de toute confession chrétienne, de nationalité suisse ou allemande, ayant rempli pendant au

moins vingt ans en Suisse les fonctions de maître ou maîtresse d'école, d'instituteur ou d'institutrice, ainsi que pour veuves de maîtres ou d'instituteurs, la condition de vingt années de fonctions, en ce qui concerne ces dernières, n'étant exigée que de leurs maris.

2° Je désire que cet asile s'appelle :

Fondation Berset-Müller.

3° Cet établissement jouira, comme le premier, d'une personnalité juridique distincte.

4° Je prie le Haut Conseil fédéral de bien vouloir exercer lui-même la surveillance sur cet établissement, ou en cas d'impossibilité, de désigner une autorité à cet effet. Le Conseil fédéral nommera également le directeur et le gérant de l'établissement.

5° Cet asile sera installé, comme il est dit ci-dessus, dans ma propriété de Melchenbühl, qui, par sa situation, se prête admirablement à cette destination.

6° Les personnes de moins de cinquante-cinq ans ne pourront être admises dans cet asile, ni les personnes malades, mais seulement celles jouissant d'une bonne santé pour leur âge.

7° Toute personne devra payer, pour être admise dans l'établissement, une certaine somme qui sera fixée par le règlement et qui restera acquise à l'asile, même dans le cas où la dite personne viendra, plus tard, à le quitter.

8° Je m'en remets en toute confiance, au Haut Conseil fédéral, pour tout ce qui concerne l'élaboration de ce règlement, ainsi que l'organisation de l'établissement ».

*

Dans le but de pourvoir à l'organisation et à l'installation de cet établissement, le Conseil fédéral a chargé son Département de l'Intérieur de faire le nécessaire. Le testament laissant au Conseil fédéral le soin d'instituer une commission, avec mission de procéder à cette organisation et à cette installation, le Département fédéral a décidé de nommer tout d'abord cette commission.

Elle est composée comme suit :

M^{me} Claire Haynel-Müller, à Berne.

M^{lle} Bertha Trüssel, directrice de l'Ecole ménagère, à Berne.

M. Elie Ducommun, secrétaire du Jura-Simplon, à Berne.

M. François Guex, directeur, rédacteur en chef de *l'Editeur*, à Lausanne.

M. K. Egli, directeur des écoles de Lucerne.

Cette Commission a eu sa première séance, samedi 13 avril dernier à Berne, dans la salle des Pas-Perdus du Conseil national. Elle a été ouverte par M. le conseiller fédéral Ruchet, chef du Département de l'Intérieur, qui a bien voulu assister à toutes les délibérations de la journée. La Commission a commencé par se constituer en appelant à sa présidence M. Elie Ducommun. Le Bureau devant être en entier à Berne, M^{me} Haynel-Müller a accepté les fonctions de secrétaire. Puis, la Commission a pris connaissance des comptes de la fondation.

Le capital disponible s'élève à la somme de 920 382 fr. 06, dont le produit actuel, déduction faite du paiement des rentes instituées par la testatrice (11 000 fr.), est égal à 19 000 fr. environ.

La Commission estime qu'il y a lieu de procéder immédiatement à l'organisation de l'asile, afin de respecter les volontés de la donatrice qui, dans les dispositions finales de son testament, désire qu'aussitôt après sa mort on puisse créer l'établissement au Melchenbühl et trouver les ressources nécessaires.

Elle a établi un avant-projet de budget pour l'année prochaine. Une somme approximative de 7200 fr., permettrait l'admission, à partir du 1^{er} janvier prochain, de 10 pensionnaires au Melchenbühl. Il résulte, en effet, de renseignements précis que la journée d'un pensionnaire dans ces institutions,

s'élève à peu près à 2 francs par jour. C'est ainsi qu'à l'Asile des vieillards, à Chailly sur Lausanne, la journée de consommation oscille, toutes choses comprises, entre fr. 1,75 et 1,96.

La Commission part du principe que chaque pensionnaire aura sa chambre. Il y aurait pour le moment 10 chambres à meubler; plus tard, au fur et à mesure des besoins, on pourrait en construire d'autres dans les vastes combles du bâtiment.

Des statuts et un règlement d'organisation intérieure fixant la tâche et les compétences de la Commission d'organisation, réglant l'administration de l'établissement, l'admission des pensionnaires et les multiples questions y relatives vont être élaborés.

Dans l'après-midi du 13 avril, la Commission en corps, accompagnée de MM. Ruchet, Conseiller fédéral et du comte de Montgelas, ministre résident de Bavière en Suisse, ancien locataire du Melchenbühl, a visité le domaine légué par M^{me} Berset.

A une petite lieue de la capitale, entre Ostermündigen et Gümligen, le long de la voie ferrée de Berne à Lucerne, au milieu des vertes et plantureuses campagnes bernoises, s'élèvent les bâtiments du Melchenbühl, une grande maison de maîtres, et une dite pour le fermier avec toutes les dépendances nécessaires à une exploitation rurale. La situation est merveilleuse. A l'ouest, la ville de Berne avec le Jura comme fond de décor; à l'est, les premiers contreforts des Alpes et les géants de l'Oberland à l'horizon; au nord, une grande forêt, et au midi, dans la direction de Muri, dont le Melchenbühl dépend comme rayon postal, la plaine ensoleillée et fertile.

Quel lieu de retraite paisible et reposant; quel *Heim* gracieux et attrayant! on le dirait choisi tout exprès pour procurer un doux soir de vie à ces modestes fonctionnaires blanchis sous le harnais de l'enseignement.

La fondation Berset-Müller est une belle œuvre. Elle grandira et deviendra pour les institutrices et les instituteurs suisses, les soldats de la paix, ce qu'est aujourd'hui le Fonds Winkelried pour les hommes de guerre. F. G.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — Les 3 et 4 avril ont eu lieu à l'École normale de Porrentruy les examens oraux en obtention du brevet primaire. Les candidats suivants ont obtenu le brevet : MM. Beuchat, Henri, de Soulce; Chopard, Louis, de Sonvillier; Faivre, Joseph, de Bressaucourt; Germiquet, Aurèle, de Sonvillier; Gogniat, Ali-Sylvestre, de Lajoux; Gossin, Martin, de Crémines; Henry, Georges, de Dampfreux; Huguelet, Paul, de Vauffelin; Joliat, Emile, de Courtételle; Kohler, Charles, de Lützelflüh; Nussbaumer, Albert, de Lüterkofen (Soleure); Parrat, Joseph, de Délémont; Schneitter, Arthur, de Spiez; Sunier, Emile, de Nods; Terrier, Eugène, de Montignez. M^{lles} Billieux, Victoire-Marie-Rose, de Alle; Christe, Marthe, de Vendlincourt; Fallet, Rachel-Hélène, de Dombresson; Gautier, Ruth-Hélène, de Cortébert; Gluck, Regina-Frieda, d'Ortenberg (G. D. de B.); Huelin, Maire-Cécile, de Muriaux; Pétremand, Marguerite, de Sonvillier; Piller, Marie-Lucie, de Chevenez; Reymond, Mina-Esther, de St-Sulpice; Wermelle, Philomène, du Bémont.

Neuf candidats et candidates avaient aussi un examen complémentaire à subir. Ce sont : MM. Girard, Emile, de Cornol; Jung Walther, de Kappelen; Ochsenbein Paul, de Fahrni; Villars, Paul, d'Orvin; M^{lles} Bourgeois, Léonie, de Dampfreux; Fuchs, Emilie, de Lauterbrunnen; Gueniat, Anna, de Courroux; Joray, Marie, de Belprahon; Pelletier, Marie, de Muriaux.

Ils ont aussi réussi dans ces épreuves.

En leur remettant le brevet qui leur donne le droit d'enseigner dans nos écoles primaires, M. le Dr Gobat, directeur de l'instruction publique, a adressé à ces jeunes recrues du corps enseignant d'excellents conseils sur leurs devoirs dans l'école et dans la société. Si le gage du succès en éducation est l'amour des enfants, l'instituteur doit être l'éducateur du peuple par son exemple et son influence morale. M. le Dr Gobat a adressé des remerciements au directeur et au corps enseignant de l'Ecole normale, ainsi qu'aux commissions de l'Ecole normale et du brevet primaire; il a loué la bonne direction ménagère donnée à l'internat. Les élèves brevetés ayant fait leurs études à l'Ecole normale, soit les seize premiers instituteurs, ainsi que MM. Girard, Jung, Ochsenbein et Villars, ont reçu chacun un beau volume littéraire et scientifique en souvenir de l'examen et de leurs études dans cet établissement.

VAUD. — Ecoles normales. — Recrutement des élèves. — Le nombre total des inscriptions s'est élevé cette année à 140 (44 garçons et 96 jeunes filles). A la suite des épreuves réglementaires, 33 garçons, — dont 12 à titre conditionnel, la plupart ensuite de décision de la commission médicale — et 34 jeunes filles ont été admis dans les deux classes inférieures de l'établissement. La moyenne d'admission a été fixée à 7 pour les garçons et à 8 pour les jeunes filles, sur un maximum de 10.

ALLEMAGNE. — L'« Association des diaconies évangéliques », à Berlin, met au concours la question suivante : *Le développement de la vie religieuse chez l'enfant* (avec applications pédagogiques). Le meilleur travail sera récompensé par « un voyage en Terre Sainte », payé par la Caisse de l'Association.

La Bible expurgée. — Les autorités scolaires du grand-duché de Saxe-Weimar ont décidé l'introduction dans les écoles de la *Bible scolaire* en lieu et place de la Bible entière.

CORRESPONDANCE

Je suis étonné qu'on ait demandé compte à l'honorable écrivain de l'article sur la pédagogie Herbart-Ziller-Stoy des idées que j'ai émises en réponse. En réalité, la doctrine exposée par M. B. n'était point de nature à plaire à tout le monde, et en particulier à ceux qui croient avoir le monopole de la *morale*, car le système pédagogique qu'il défend a pour but, en effet, la construction de la *juste* conscience du Devoir, et par cela même aussi l'élévation du degré de responsabilité individuelle. Cet état de conscience, cette dignité humaine accrue par le fait d'une responsabilité bien déterminée dans ses limites chaque jour agrandies, dégagent, relèvent l'individu qui, de subordonné, devient coordonné dans l'agrégation humaine. Assurément, il y aura bien des situations changées, bien des apanages mis en péril.

C'est pourquoi je ne devrais pas être si profondément étonné en lisant la correspondance n° 13. L'exemple cependant a été bien prompt à mettre en lumière cette image que j'employai des « morts vivants ».

Le sujet soulevé par M. B. (que je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement), relevé par moi sous un point de vue qui pouvait ne pas être celui de M. B., mais qui appartient cependant au sujet, méritait d'être approuvé ou critiqué, comme je le ferai tout à l'heure, ouvertement.

Pourquoi, au lieu d'agir ainsi, rendre M. B. responsable de mes idées et lui en demander compte? Pourquoi tendre à exercer une pression sur une personnalité au lieu de se sentir fort du noble et fécond principe du libre examen?

En sommes-nous donc revenus au temps de l'Inquisition où toute vérité n'était

pas bonne à dire, et aurais-je eu raison de croire que la confiance n'est point encore partout libre ! Je ne sais, car j'ignore la correspondance reçue par M. B. à ce sujet.

Je fais des vœux pour qu'il en soit autrement, parce qu'ils deviennent de moins en moins nombreux, ces esprits qui redoutent la discussion et la lumière, qui reniant leur principe fondamental disent : « Ne discutons pas, ne discutez pas ». Laissons ces faiblesses d'esprit aux petits potentats, aux Césars de province.

Nous devons cependant repousser cette insinuation extraordinaire, que le système défendu dans l'*Educateur* ne « laissait aucune place à un Dieu rédempteur ! » M. B. n'a jamais dit une telle chose, ni moi non plus. Nous sommes restés dans le domaine de la philosophie pure, et aussi de la philosophie pratique, conciliante et non exclusive de parti pris.

Nous attribuer une telle pensée, c'est évidemment jeter dans les esprits simples le discrédit sur un principe qui pour quelques-uns sent.... *le fagot* !

— Voyez-vous, dira-t-on, ces hommes ! Pour leur doctrine, ils détruisent le principe de la Rédemption. Donc vous, vous à qui nous parlons, ne serez pas rachetés. L'abîme qu'on vous creuse est indéfiniment profond. Repoussez donc, *comme immorale*, une telle doctrine qui se dit morale.

Nous le répétons, nous n'avons point abordé un tel sujet, et ce que nous avons dit ne saurait porter atteinte à la foi de qui que ce soit.

Cela dit, qu'il me soit permis de reprendre un passage de la correspondance n° 13.

Certes, il est incontestable qu'il existe dans l'homme un *germe* de la loi morale (le terme est profondément juste) né du sentiment de joie ou de douleur résultant de l'acte juste ou de l'acte injuste, quelle que soit la notion qu'on ait de cette justice ou de cette injustice.

L'homme a ainsi l'intuition — sorte d'éducation naturelle — d'une perfectibilité de son état : c'est là le puissant ressort du progrès de la conscience et par suite du progrès social préparé par l'École.

Evidemment il y a des actes qui plaisent ou qui déplaisent par la perspective, instinctive ou raisonnée, qu'on a d'un état meilleur ou plus déplorable qui pourrait en résulter.

Ce *germe*, c'est le produit intérieur de l'expérience ou du savoir, c'est-à-dire de la science même la plus rudimentaire et de l'acte résultant et concordant avec cet état de science qui dès lors s'appellera *eum-science* ou conscience.

Toute notre force spirituelle est dans cette foi au progrès, à la perfectibilité indéfinie de l'être par son effort, et c'est cet effort *conscient* que la pédagogie actuelle veut déterminer chez l'enfant.

Mais si l'on s'arrêtait à ce fait, découverte importante, fondamentale, que le germe existe, que « un peu de morale a créé beaucoup de morale » comme un grain de blé couvre l'immensité de riches moissons, le système serait incomplet et imparfait. Je présume que M. B. a l'intention de revenir sur la question ; je ne voudrais d'ailleurs pas *interpréter* sa pensée, que j'ignore, comme on l'a fait de la nôtre. Néanmoins, je dirai que si la morale devait s'en tenir à ce fait que des actes d'une certaine nature *plaisent*, tandis que d'autres *déplaisent*, que la majorité des premiers répond à l'idée très vague que la société s'est faite d'une morale absolue, et que la majorité des autres a un caractère d'immoralité conventionnelle, alors, ce serait insuffisant : les adversaires de nos idées auraient beau jeu pour l'attaquer, ou plutôt ils ne s'en préoccuperaient même pas.

Ce serait une morale toute de sentiment, de passion, ce serait l'*amour* instinctif de ce qui *paraît* le bien (ce qui plaît), la *haine* instinctive de ce qui *paraît* le mal (ce qui déplaît).

Telle est d'ailleurs la morale courante.

Assurément, puisque nous reconnaissons ce *germe*, expérimentalement par la

psychologie de l'homme et celle de l'humanité (l'histoire), il faut admettre l'instinct du bien et du mal.

Mais l'instinct est la *raison inférieure* et il faut faire appel à la *raison supérieure* pour établir un critérium du bien et du mal basé sur une loi morale définie, métaphysique, mais naturelle. La recherche de cette loi que la raison seule peut trouver, — c'est la fin de la vie — que la raison ne peut répudier, car cette raison serait la déraison !

C'est le labeur quotidien de l'homme, c'est le *Devoir* qui par son accomplissement *désintéressé* lui donnera le plus de bonheur, le plus de justice auxquels il aspire et auquel il aura droit proportionnellement à son effort même.

Le mot de Tolstoï est profondément juste : « le salut est en nous ». Et ce que nous envisageons ici c'est le *devoir présent*, c'est le *devoir d'homme*.

B. ZEBROWSKI.

— M. Ducotterd, professeur à Francfort-sur-le Mein, nous prie d'insérer encore les lignes suivantes. Nous le faisons volontiers, tout en exprimant le désir de voir ce débat définitivement clos dans nos colonnes. (*La Réd.*)

Les Ecoles congréganistes jugées par des hommes compétents.

Si les éloges que j'ai décernés à l'Exposition des Ecoles religieuses dans mon article du 1^{er} décembre 1900 ont étonné quelques personnes, je ferai remarquer à mes lecteurs qu'en différentes circonstances, les hommes les plus compétents et les moins suspects de partialité ont tenu un langage absolument semblable au mien, sans provoquer la moindre contradiction.

C'est M. Buisson, dont l'esprit et les tendances sont suffisamment connues, qui a publié les lignes suivantes dans son grand *Dictionnaire de Pédagogie* :

« Sur deux points considérables de la science et de l'art pédagogiques, l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes a été à la tête du progrès moderne : nous voulons parler des innovations qu'il a introduites dans l'enseignement du dessin et dans celui de la géographie »

Dans son rapport sur l'Exposition de Vienne, il écrit : « Les Frères sont arrivés à élever le niveau de l'enseignement du dessin, à en régulariser la marche, à en faire profiter la masse et non plus seulement l'élite des élèves. »

Après M. Levasseur, membre de l'Institut, M. Buisson a loué les Frères d'avoir entrepris résolument cette transformation des méthodes primaires », et a hautement applaudi à l'hommage rendu par le jury viennois au Frère Alexis, à qui revient l'honneur *d'avoir, le premier, osé faire pénétrer dans l'Ecole populaire un ensemble de procédés rigoureusement scientifiques.* »

(*Rapport sur l'Exposition de Vienne, p. 200.*)

Le professeur Langl, dans son rapport officiel autrichien sur *l'enseignement de l'art industriel* à la même Exposition, affirme hautement « la supériorité incontestable des travaux d'élèves exposés à Vienne par les Ecoles congréganistes. »

M. Guillaume, membre de l'Académie française et directeur de l'Académie de France à Rome, s'exprime ainsi dans le même *Dictionnaire de Pédagogie*, après avoir loué l'enseignement méthodique des Frères :

« Un des résultats les plus heureux de cet effort persévérant de la part des Frères, fut *d'en imposer un semblable à leurs concurrents*, auteurs, éditeurs, professeurs. Cette lutte ne pouvait manquer d'élever sensiblement le niveau d'un enseignement trop longtemps négligé dans l'éducation populaire. »

A l'occasion de l'Exposition universelle de Philadelphie, M. Buisson écrivait dans son *Rapport officiel* :

« Les Frères semblent pousser plus loin encore que leurs émules des Etats-Unis le succès des moyens pratiques d'instruction, de revision, de récapitulation. »

Les grands organes de la presse anglaise ont apprécié dans les termes les plus élogieux les travaux des Frères et de leurs élèves à l'Exposition de Londres :

« On se sent enlevé par l'admiration, dit *Le Standard*, journal protestant, » organe des *tories*, à la vue des résultats obtenus par les Frères... Et quant aux » collections de dessins de machines faits d'après les notes prises par les élèves » dans diverses fabriques pendant les promenades du jeudi, nous les déclarons » tout simplement admirables. Voilà l'œuvre des Frères des Ecoles chrétiennes : » ils méritent assurément toute notre sympathie. »

Le Globe, journal protestant libéral, n'est pas moins élogieux. « Les Frères, » dit-il, représentent la plus forte association d'enseignement libre qui existe » dans le monde entier.

» Autre point de vue non moins important à noter, ajoute-t-il : dans les » diverses branches d'enseignement auxquelles les Frères se sont adonnés avec » succès, ils y ont introduit des améliorations, des progrès, des méthodes inventées » par quelques-uns de leurs membres, méthodes un peu modifiées par certaines gens » du dehors, quelquefois à tort, et que ces gens peu scrupuleux se sont appro- » priées comme une invention de leur crû. »

Les jurys de l'Exposition de Londres attribuèrent aux Frères quatre grands diplômes d'honneur et des médailles d'or et d'argent.

L'Exposition universelle de Chicago a été pour l'Institut des Frères un nouveau succès.

M. John Eaton, ancien commissaire des Etats-Unis au Bureau d'Education, résume ainsi l'opinion de ses compatriotes sur l'œuvre scolaire catholique :

« Incontestablement, dit-il, l'Exposition scolaire catholique est une merveille. » Il n'y en a eu aucune jusqu'à ce jour qui l'ait dépassée par les résultats. »

Enfin l'*Académie des sciences morales et politiques* de Paris, dans sa session du 5 décembre 1896, décernait le Prix Audéoud à l'établissement de Saint-Nicolas, dirigé par les Frères des Ecoles chrétiennes, et ajoutait la mention suivante :

« L'œuvre de Saint-Nicolas a été à Paris la première institution de travail » manuel, elle en est restée un des modèles. »

Si, selon M. Cambier, de Melun, je me suis trompé dans mes appréciations de l'Exposition des Ecoles des Frères de la doctrine chrétienne, eh bien ! je l'ai fait en fort bonne compagnie.

X. DUCOTTERD.

BIBLIOGRAPHIE

Geometrie für Sekundarschulen. Auflösungen zu den Aufgaben, par Edw. V. Tobel, Sekundarlehrer.

Les éditeurs Orell-Fussli, à Zurich, nous envoient cette plaquette de 80 pages (in 8° cartonné). C'est le *livre du maître* correspondant à la 3^{me} partie du cours publié par M. V. Tobel, à l'usage des écoles secondaires de langue allemande. On y trouve les réponses aux questions du livre de l'élève, avec quelques solutions développées et des figures, comme l'exige un opuscule de cette nature. N'ayant pas sous les yeux les manuels destinés aux écoliers, nous ne pouvons nous prononcer sur la valeur des exercices proposés. Disons, toutefois, que ce Guide pourra rendre de bons services aux collègues chargés d'enseigner la Géométrie élémentaire, plane et à trois dimensions, aux jeunes gens de langue allemande non encore accoutumés à l'emploi des manuels français. La gradation paraît bonne, les indications suffisantes et les figures sont claires, bien qu'un peu lourdes. Il faudrait alors qu'ils se procurassent les trois fascicules qui composent l'ouvrage de M. V. Tobel, celui-ci n'étant que le dernier exclusivement, écrit à l'usage du maître. Nous sera-t-il permis de trouver un peu exagéré son prix : 2 fr. ?

E. M.

PARTIE PRATIQUE

DE LA CORRECTION DES DEVOIRS

Plusieurs ont émis leurs vues sur l'importante question pratique de la correction des devoirs. Après les excellentes choses qui ont déjà été dites, faisant preuve de solidarité intellectuelle, oserais-je exprimer à mon tour mes observations personnelles et ma manière de faire sur le même sujet ? Je ne prétends d'ailleurs rien imposer et ne taxe ce que je dis qu'autant qu'il ne vaut, c'est pourquoi je m'autorise à soumettre mes appréciations au jugement des nombreux abonnés de l'*Educateur*.

« Les détails font la perfection, a dit Michel-Ange, et la perfection est loin d'être un détail, » paroles très justes et toujours bonnes à méditer, même par les instituteurs. En effet, de même que dans la peinture ce ne sont pas les grands coups de pinceau, mais bien plutôt les traits les plus fins et les plus naturels qui achèvent l'œuvre de l'artiste, ainsi dans l'enseignement ce ne sont pas les explications rapides, pressées et sommaires, ni les démonstrations savantes qui portent fruits, c'est un travail simple, tout de détails, lent mais sûr, naturel et approprié au degré de force réceptive des enfants.

Mais comme tout se tient en toutes choses — et en éducation plus peut-être que partout ailleurs, — je dirai que des détails soignés sont sans valeur dans une esquisse manquée, car de même qu'une jolie image perd de sa beauté dans un méchant cadre, qu'une liqueur des plus exquises perd tout son agrément dans un verre sale, les petits procédés d'enseignement perdent de leur efficacité avec une mauvaise méthode générale.

Relativement à la correction des cahiers, comme l'a très bien dit M. Mœckli, il vaut mieux prévenir les fautes que d'avoir à les corriger; aussi l'instituteur doit-il faire l'impossible en vue d'obtenir des devoirs bien faits. Voici, outre quelques moyens indiqués dans les derniers numéros du journal par d'autres correspondants, ceux dont je me sers :

a) Préparer soigneusement tous les devoirs; les faire d'abord oralement avec les élèves. Ce travail préparatoire est indispensable : par ce moyen les enfants sont heureux de pouvoir exécuter leur besogne eux-mêmes sans recourir à des aides qui ne sont ni toujours sûrs de leur science ni toujours assez aimables, et qui ont ainsi souvent prétexte pour trouver à redire contre le pauvre régent; les devoirs sont mieux réussis, partant les corrections moins nombreuses, les élèves sont plus fiers d'eux-mêmes, et, conséquemment, la bonne humeur de chacun est mieux assurée, disposition qui, certes, n'est pas à négliger pour assurer la bonne marche de l'école.

b) Faire en sorte que la forme soit bien soignée, car si l'on trouve

quelquefois la forme sans le fond, il est assez rare qu'on obtienne le fond sans la forme.

c) Contrôler attentivement tous les devoirs : il n'est pas de meilleur oreiller de paresse pour les élèves que l'impuissance ou le laisser-aller coupable du maître sous ce rapport.

d) Autant que possible, respecter le travail des enfants et corriger très délicatement tous les travaux, c'est-à-dire éviter absolument ces gros traits lourds, désespoir de l'élève et conséquence de l'impatience ou simplement du défaut de réflexion du maître.

S'il s'agit d'une composition, une fois que tous les défauts en ont été signalés dans une première correction faite par le maître, ce même devoir est soigneusement corrigé par l'élève, puis encore par le maître. Mais tout ce travail ne me paraît pas encore suffisant. Pour retirer tous les fruits d'un tel devoir, il faut que les enfants s'assimilent par la lecture de leur composition ainsi corrigée et proprement relevée, les diverses tournures et l'orthographe du morceau. Pour cela chaque élève est appelé à lire lui-même son travail en présence de la classe.

N'était le grave inconvénient de fatiguer les enfants par un arrêt trop prolongé sur le même sujet, ce procédé, m'objecteront bien des collègues, serait peut-être bon. A cela je répondrai que l'inconvénient existe en vérité, mais qu'il est possible de l'atténuer, même de le faire disparaître si l'on sait agrémentez ces divers exercices par d'habiles procédés et être assez heureux pour faire trouver bon aux élèves ce que l'on trouve bon soi-même.

ALPHONSE MICHAUD.

PREMIÈRE LEÇON DE LECTURE-ÉCRITURE

Le son et la lettre *i*.

Les enfants ont été fort intéressés par le récit : « Les musiciens de la ville de Brême ». Le maître, y revenant, demande :

De quels animaux avons-nous parlé l'autre jour ? Qu'ont-ils fait devant la fenêtre des voleurs ? Comment le chat a-t-il crié ? Et le chien ? et l'âne ? Aujourd'hui nous voulons apprendre à lire et à écrire ce que criait le coq.

Lequel d'entre vous a un coq à la maison ? Comment est le vôtre, et le vôtre ? Qui a vu un méchant coq ? A quoi reconnaît-on le coq ? Comment crie-t-il ? (kikiriki).

Je veux vous dire comment il crie véritablement. Ecoutez : *iii-i*. (Le maître imite aussi naturellement que possible le cri du coq.) — Répétez le vrai cri du coq. — Les garçons seuls, les filles seules. — Toi, toi. — Dites tous ensemble encore une fois et prenez garde à ce qu'il dit en finissant. — Dites *i*, une fois, trois fois. Dites-le en frappant des mains. — Maintenant vous savez le son que le coq fait entendre. — Lequel ? — C'est ce que nous voulons lire. — Regardez : (Le maître écrit un *i* au tableau.) Voilà *i*. — Lisez ce que dit cette lettre.

Regardons cette lettre. Qui voit de quoi elle se compose ? — Un trait vertical suivi d'une rondeur. — Qui a quelque chose à dire du trait ? — Il est droit. — Il commence à la ligne d'en haut. — Il finit un peu avant la ligne d'en bas. — Pourquoi ? — Pour laisser commencer la rondeur. — Et la rondeur, qui voit comment elle est ? — Elle est fine. — Elle touche la ligne d'en bas. — Elle est à droite. — Elle finit au milieu entre les deux lignes. — N'oublions pas le point ;

qui peut en dire quelque chose? — Il est au-dessus du trait. — Il est haut comme les deux lignes. Il est petit, etc.

Nous voulons l'écrire maintenant, et d'abord en l'air. Tenez vos doigts comme je tiens les miens et écrivez. Dites quelle partie vous faites d'abord. — Le trait. — Ensuite? — La rondeur. — Et enfin? — Le point. — Répétez : trait, rondeur, point. Où va le trait? — En bas. — Et la rondeur? — En haut, à droite. — Dites : en bas, en haut à droite, point. Comment est le trait? — Epais. — Et la rondeur? — Fine. — Dites : épais, fin, point.

Prenez vos ardoises. Où est le côté gauche, le droit, le bas, le haut de votre ardoise? Montrez-moi l'angle de droite en haut, en bas; de gauche en haut, en bas. Montrez-moi le bord contre lequel le trait ira, celui du côté où il commencera, celui vers lequel vous ferez aller les rondeurs. Maintenant, écrivez. (Répétition de ce qui a été dit, lors de l'écriture en l'air, sur les éléments et leur direction.)

Qu'avez-vous écrit maintenant? Faites d'autres *i* et pensez chaque fois à ce que dit le coq.

Cette leçon pourrait se terminer ici. Toutefois il serait bon, croyons-nous, que l'enfant entrevit l'utilité réelle de ce son qu'il sait maintenant lire et écrire, et le motif sérieux du maître en le lui proposant. Quelque petit Jourdain ne se doute peut-être pas qu'il l'emploie sans cesse et le connaît depuis longtemps. A lui surtout s'adresse le petit exercice suivant :

Le maître : Le coq n'est pas seul à se servir de ce son *i*, les personnes grandes et petites en ont besoin souvent en parlant et en écrivant. Nous allons chercher quelque chose à dire et à écrire où il nous faudra ce son *i*, où nous ne pourrions nous en passer. Voyons si nous trouverons.

a) Lorsque le pauvre âne s'est aperçu que son maître voulait le tuer il a eu bien peur et ensuite? Les enfants disent : « Il a pensé qu'il fallait se sauver ». — Oui, et quand on a trouvé comme lui ce qu'il faut faire pour n'avoir point de mal, on dit qu'on a une bonne... Un des enfants dira sûrement : *idée*. — C'est cela, qu'entendez-vous dans ce mot? — Nous entendons *i*. — Où? — Au commencement. — Dites ce mot et frappez dans vos mains quand vous direz *i*. Otez le *i* et dites ce qui reste. (Les enfants reconnaissent sans peine que ce reste n'a aucun sens et que *i* est indispensable.) Savez-vous écrire *dé e*? — Non. — Savez-vous le lire? — Non. — Je vais mettre ce mot au tableau, et d'abord que dois-je écrire? — *i*. — Ensuite? — *dé*. — Oui, mais comme vous ne le connaissez pas, je mettrai une petite barre à la place, et ensuite? — *e*. — Que je remplace aussi par une barre. Lisez ce mot. Qui veut me montrer *i*? Qui sait ce que la première barre remplace, la deuxième, etc. ?

b) La maîtresse du coq, celle qui voulait en faire un potage, se nommait *Louise*. (Ce nom donne lieu aux mêmes questions et aux mêmes exercices que le précédent. Le *i* s'y trouve au milieu, c'est le seul changement à faire remarquer aux enfants.)

c) Que pensait le chien en se dirigeant vers la maison des voleurs? — Il pensait y trouver un bon souper. — Lorsque nous attendons comme lui quelque chose d'agréable, que faisons-nous? — Nous sommes contents, joyeux, nous nous réjouissons. — Eh bien! le chien s'est réjoui. Qu'a-t-il fait? — Il s'est réjoui. — Dites ce dernier mot seul. — *Réjoui*. (Ce mot est traité comme les deux précédents et donne le *i* comme dernière syllabe.)

Lisez maintenant le nom de la maîtresse du coq. Qui veut venir me montrer le premier de ces trois mots et me le dire? Qui me dira le mot dans lequel le *i* est à la fin, au milieu, au commencement. ? etc., etc.

On pourra, si on le désire, partir encore de ce même récit pour l'étude des autres voyelles et les prendre peut-être dans l'ordre suivant qui nous paraît rationnel, tant au point de vue du son qu'à celui de la difficulté graphique : *i, u, o, a, e, é, ê = è*.

u sera, si vous le voulez bien, ce que disait et répétait le maître de l'âne à ce dernier, lorsque, à bout de forces, il ne pouvait plus avancer.

o sera une interjection que vous placerez à un point quelconque du récit, peut-être dans la bouche du voleur, effrayé de ce qu'il a cru voir dans la maison. Oh! la voix du juge était terrible. Oh! quelle peur j'ai eue! Ou quelque chose d'analogue.

a sera la première syllabe du mot *âne*, l'animal qui le premier eut l'idée de partir pour Brême.

e ce que le chien fatigué et essoufflé faisait entendre au moment où l'âne l'a rencontré.

é sera pris dans le participe *tué*; l'âne aurait été tué s'il n'avait point pris la fuite; le coq aurait été tué, etc.

ê, è. Revenant au cri du coq, faire indiquer le nom des autres animaux dont il était question dans l'histoire, puis de ceux que l'enfant connaît en dehors de celle-ci. Parler du cri de la brebis *bé é é* ou *bè è è* et vous obtiendrez ce son nouveau.

Ces sons devront le plus tôt possible être associés aux consonnes, que nous apprendrons dans l'ordre du syllabaire, afin que ce dernier nous soit de quelque utilité. Chaque fois que le mot normal s'y trouvant nous conviendra, nous serons trop heureux de nous en servir, sinon nous préparerons les enfants, par d'autres mots normaux, à la lecture des syllabes et des mots qui dérivent de ceux que nous n'avons pas cru bon de choisir.

(D'après F. HOLLKAMM.)

E. MAYOR.

POÉSIE

Degré moyen.

Joli bouquet.

Je suis la simple violette,
Vivant de l'air que Dieu bénit ;
Sous l'herbe touffue, en cachette,
Sans nul éclat, je fais mon nid.
Au fond de mon petit royaume,
Loin du monde, je suis si bien !
On dit que ma corolle embaume,
Je n'en sais rien.

Je suis la rose, on le devine
A mon éclat doux et vermeil ;
Ma mère était une églantine,
Mon père un rayon de soleil.
Sous mon feuillage emblématique
Pour mes amis j'ai des parfums ;
Mais je suis sauvage et je pique
Les importuns.

Moi je m'appelle marguerite,
L'étoile blanche des prés verts ;
Je suis frileuse, et je n'habite
Que les endroits d'herbe couverts.
Je vis bien peu, pauvre fleurette,
Car, à mon sort indifférent,
L'homme effeuille ma collerette.
Dès qu'il me prend.

Fleur d'oranger, fleur d'innocence,
Touffe neigeuse et fruit doré,
De moi, dans sa toute-puissance,
Dieu fit un symbole sacré.
Aussi de mes rameaux sans tache,
Sur son front pur, tout en tremblant,
La jeune fiancée attache
Son voile blanc.

Communication de A. CUCHET.

Ld. LALUYÉ.

ECONOMIE DOMESTIQUE

Substances alimentaires de provenance étrangère.

Le riz. — Cette plante prospère surtout dans la région méditerranéenne, en Afrique et dans les contrées chaudes d'Asie et d'Amérique; elle doit être cultivée dans des terrains faciles à inonder. En Inde, où l'on compte volontiers sur les pluies périodiques pour détremper les rizières, on s'expose à de terribles famines si par malheur les pluies sont peu abondantes, car la récolte du riz est alors presque nulle.

Les Japonais sont surtout habiles à tirer parti des moindres parcelles de terrain pour y établir des rizières, forcément horizontales pour que l'eau s'y maintienne; des murs en terre autour de ces champs minuscules y conservent, en temps voulu, une couche d'eau suffisante pour baigner les racines de la plante sans faire pourrir la tige.

A la fin de l'hiver, le sol qu'on a laissé dessécher est labouré puis fumé; au printemps on le détrempe pour le transformer en pâte liquide dans laquelle on jette le grain. La plante grandit dans des terrains que l'on n'arrose plus durant quelques semaines; lorsqu'elle a acquis un certain développement, on l'arrache et on la replante régulièrement comme nous le faisons pour nos carrés de choux.

Sitôt que le grain paraît, il faut le préserver des attaques des oiseaux; à cet effet des réseaux de paille tressée sont tendus sur les rizières; un enfant, assis sur les murs ou sur un siège très élevé, est chargé de les agiter du matin au soir, à moins que le vent ne soit assez violent pour accomplir cette besogne peu récréative.

C'est en novembre que la moisson a lieu; afin de favoriser le développement du grain, il a fallu baigner abondamment la plante dans les derniers temps; ensorte que ceux qui font la récolte doivent entrer dans l'eau: ils coupent la tige avec leurs faucilles, en font de petites gerbes qu'ils placent sur les murs d'enclos des rizières puis les suspendent ensuite au soleil près de leurs habitations.

Ces gerbes, une fois sèches, sont passées entre des dents de fer qui retiennent les grains; ceux-ci sont battus et vannés pour les débarrasser de leur enveloppe assez adhérente.

Le voisinage des rizières est fort malsain; elles sont le foyer d'épidémies sans cesse renaissantes; en Espagne on ne peut en établir qu'à cinq kilomètres des villes; le gouvernement français dut, par mesure de salubrité publique, interdire la culture du riz qui prospérait jadis en Auvergne et les fièvres dont souffrent les habitants du Piémont ne peuvent être attribuées à une autre cause.

Les Japonais, les Chinois, les Egyptiens et les Malais mettent tous leurs soins à la culture du riz, c'est pour eux une question de vie ou de mort. Pour les Japonais, le riz cuit à l'eau et sans sel est la base même de la nourriture; ses trois repas se nomment: riz du matin, riz de midi et riz du soir; il y ajoute, suivant l'heure, quelques légumes ou du poisson. Les grains, très peu cuits, sont cependant gros, gonflés et fondent dans la bouche, car le riz du Japon est le meilleur de tous.

On aurait tort de croire que ce menu est le partage de tout Japonais ou de tout Chinois; les habitants des régions montagneuses l'envient mais le réservent aux malades, aux vieillards et aux petits enfants, puisque le riz ne saurait prospérer à leur altitude.

Le grain de riz est beaucoup moins nourrissant que celui des autres céréales; il contient très peu de matières azotées, c'est pourquoi on n'en fait pas de pain.

Le *saki* est une boisson incolore, d'un goût désagréable aux palais européens, que l'on boit tiède et qui s'obtient en faisant fermenter le riz; par la distillation, on transforme le saki en eau-de-vie.

La tisane de riz est efficace contre la diarrhée; les cataplasmes à la farine de riz sont employés contre les maladies cutanées; enfin l'amidon de riz est préférable à tout autre.

La paille de riz entre dans la fabrication de certains papiers; elle sert à faire des balais, des sandales pour hommes et chevaux, des cordes, des nattes, des vêtements de pluie; on la blanchit en l'exposant à l'air, puis on en fabrique des chapeaux d'une finesse extrême et de fort belles dentelles.

(A suivre).

AD. DÉVERIN-MAYOR.

CALCUL ÉCRIT

1. On achète 194,5 kg. de sucre à f. 0,46 le kg.; 97,5 kg. de café à f. 1,48 le kg.; 85 kg. de chocolat. Le prix total des marchandises étant de f. 412,27, on demande le prix du kg. de chocolat?
Réponse : f. 2.10.

2. On a payé f. 1743 pour une semaine de travail aux 98 ouvriers d'une fabrique de chocolat. Il y a dans ce nombre 42 femmes, qui reçoivent chacune f. 2,25 par jour. Combien y a-t-il d'hommes, et combien reçoivent-ils par jour?
Réponses : 56 hommes ; f. 3.50.

3. On a vendu $\frac{1}{4}$, puis $\frac{1}{5}$, puis $\frac{1}{2}$ d'une commande de chocolat. Quelle est la quantité reçue, s'il n'en reste plus que 2,3 kg?
Réponse : 46 kg.

4. Trois enfants se sont partagé une boîte de pastilles de chocolat. Le 1^{er} en a pris la $\frac{1}{3}$, le 2^e le $\frac{1}{4}$ du reste, et le 3^e a eu 36 pastilles. Quelle a été la part de chacun?
Réponse : 48 ; 12 ; 36 pastilles.

5. Un vaisseau marchand qui amène du cacao part de Vera-Cruz le 11 juillet à 10 h. 35 min. du matin et arrive au Havre le 14 août à 6 h. 51 min. du soir. Combien de temps a duré la traversée?
Réponse : 34 j. 8 h. 16 min.

6. Quel est le gain réalisé sur un achat de 15 kg. de chocolat, payés f. 0.85 le paquet de 375 g., escompte 4 0/0, et vendus f. 25 la tablette? Il y a 4 tablettes par paquet.
Réponse : f. 7,36.

7. Un kg. de sucre vaut f. 0,45 et un kg. de chocolat f. 2. On a acheté une égale quantité de sucre et de chocolat pour la somme totale de f. 1531,24, et l'on a vendu le sucre avec un bénéfice de 10 0/0 et le chocolat avec un bénéfice de 15 0/0. Combien a-t-on gagné?
Réponse fr. 215,63 env.

8. Pour améliorer le matériel d'une fabrique de chocolat, une société emprunte f. 350 000 au 4 $\frac{1}{4}$ 0/0. Quelle quantité de chocolat à f. 1,85 le kg. faut-il vendre pour en payer l'intérêt annuel?
Réponse : 8 040,324 kg. env.

9. Un actionnaire de cette société a placé $\frac{1}{3}$ de sa fortune dans l'entreprise. Il reçoit de ce fait une somme de f. 180, le dividende étant du 6 0/0. Quelle est sa fortune totale? A quel taux a-t-il placé le reste, qui lui rapporte annuellement f. 735?
Réponse : f. 24 000 ; f. 3 $\frac{1}{2}$ 0/0.

10. On achète de deux qualités de chocolat, dont la première vaut les $\frac{7}{8}$ de la seconde. La valeur totale est de f. 95,40. Sachant qu'il y a 18 kg. de la première et 24 de la deuxième, dites le prix du kg. de chacune.

Réponse : f. 2,10 ; f. 2,40.

11. Pour fabriquer du chocolat, le fabricant mélange le sucre et le cacao par quantités égales. Pour une autre qualité, il prend les $\frac{4}{9}$ de sucre et le reste de cacao. Sachant qu'il a fabriqué 1992,4 kg. de chocolat, et que la quantité de sucre employée a été la même pour les deux qualités, indiquez la quantité de sucre et de cacao employés. Réponse : sucre, 937,6 kg.; cacao, 1054,8 kg.

Section vaudoise des Maîtres abstinents.

CHANT

Le gai printemps !

Paroles de E. MONOD.

Musique de L. STUDER.


Allegretto gracioso.

1. Les nei-ges d'an-tan ne sont plus, ne sont plus, A-dieu,
2. Les prés ver-dis sont é-toi-lés, é-toi-lés, De fleu-
3. Les oi-seaux ga-zouillent en chœur, en chœur Dans la

A-dieu,
De fleu-
Dans la

blan-che pa-ru-re, Gla-ces, fri-mas sont dis-pa-rus, dis-pa-
ret-tes nou-vel-les, Les cieux bleus ne sont plus voi-lés, plus voi-
frai-che ra-mé-e, Ils chan-tent un hym-ne vain-queur, vain-

rus, Le clair ruis-seau mur-mu-re, Le clair ruis-seau mur-
lés, Et les nuits sont plus bel-les, Et les nuits sont plus
queur Près de leur bien-ai-mé-e, Près de leur bien-ai-



rall. *p* *rall.*

mu - re, Le clair ruis - seau mur - mu - - - re :
bel - les, Et les nuits sont plus bel - - - les.
mé - e, Près de leur bien ai - mé - - - e.

rall.

mur - mu - re :
plus bel - les.
ai - mé - e.

REFRAIN. *Plus vite.*



mf

Ils sont par - tis les noirs au - tans, { Il nous re - vient le
Il nous sou - rit le
Voi - ci pour nous le

mf

Il nous re - - - vient
Il nous sou - - - rit
Voi - ci pour nous

gai prin-temps. Ils sont par - tis, les noirs au - tans, { Il
Il

Ils sont par - - - tis

rall.

nous re - vient le gai prin-temps!
nous sou - rit le gai prin-temps!
ci pour nous le gai prin-temps!

rall.

Librairie Payot & C^{ie}, Lausanne.

Ouvrages scolaires

Langue française : *Pache*, Vocabulaire. — *Pautex*, Recueil de mots, Les premiers pas. — *Gobat et Allemand*, Livre de lecture. — *Sensine*, Chrestomathie du XIX^e siècle. Prosateurs et poètes.

Langue allemande : *Hoinville et Hubscher*, Deutsches Lesebuch. — *Schacht*, Deutsche Stunden. Deutsches Sprachbüchlein. — *Reitzell*, Grammaires

Histoire : *Dr Christ* (trad. de *M. Goumaz*), L'Eglise chrétienne et ses mœurs. — *Duperrex*, Histoire générale 3 vol.. — *David*, Guide pour l'enseignement de l'histoire. — *Schutz*, Leçons d'Histoire suisse. — Ouvrages de *Elzingre*, *Magnenat*.

Géographie : Ouvrages de M. le professeur *W. Rosier* : Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie. Manuel-Atlas degré moyen et degré supérieur. — Ouvrages de *Béraneck*, *Cart*, *Elzingre*, *Magnenat*.

Sciences naturelles : Ouvrages de MM. *Blanc*, *Golliez*, *Jaccard*, *Jaquet*, *Oetli*.

Sciences mathématiques : Arithmétique, Géométrie, Comptabilité.

Pour plus de renseignements demander le catalogue spécial.

Tous les classiques employés dans les établissements d'instruction publique et dans les institutions privées sont en vente à la Librairie Payot & C^{ie}, Lausanne.

Programme en distribution.

Pour instituteurs

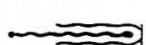
Un bon instituteur de langue française trouverait place dans un pensionnat de jeunes gens du canton de Neuchâtel. S'adresser sous lettres C. B., 308, poste restante, à Neuchâtel.

Une famille bien recommandée à Huttwyl, recevrait des jeunes demoiselles pour apprendre la langue allemande. Donnent volontiers des renseignements : M. le pasteur Friedli, à Huttwyl ; M. Stuki, maître secondaire, à Berne.

ÉCOLES NORMALES

Tous les ouvrages et fournitures pour la rentrée des classes sont en vente à la

Librairie F. ROUGE



rue Haldimand, 4, LAUSANNE

Avis important

Nous prions nos abonnés de l'étranger de bien vouloir nous faire parvenir sans tarder le montant de leur abonnement, soit fr. 7.50 par mandat postal.

VAUD

Service de l'instruction publique.

ÉCOLE CANTONALE DE COMMERCE LAUSANNE

Ouverture des cours de la nouvelle année, le 23 avril, à 2 h. Examens d'admission lundi 22 avril, à 7 h.

La section commerciale, de 3 ans d'études, est destinée aux futurs commerçants. La section administrative prépare à l'admission aux Postes, Télégraphes, Téléphones et Douanes.

Pour l'une ou l'autre des sections, l'examen d'admission portera sur le programme du degré supérieur des écoles primaires. Le certificat d'études secondaires donne droit à l'admission en 2^e année commerciale. S'inscrire à la direction de l'Ecole, Place Chauderon, Lausanne.

Renseignements et programmes à la direction.

Un concours est ouvert pour la nomination d'un maître de **comptabilité, comptoir commercial et arithmétique** à l'Ecole de commerce cantonale.

La connaissance pratique des langues étrangères est exigée.

Traitement annuel: 4000 fr. pour 20 heures de leçons par semaine.

Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique et des cultes avant le **26 avril**, à 6 h. du soir.

ÉCOLES PRIMAIRES

PLACES AU CONCOURS

RÉGENTS. — Le Mont sur Lausanne. Ecole mixte du *Grand-Mont*, fr. 1400. 30 avril à 6 h. — Lutry. Fr. 1700 pour toutes choses. 30 avril à 6 h. — Montreux (*Les Planches*). Deux places au concours: fr. 2300 pour toutes choses. 30 avril à 6 h. — Les Clées. Fr. 1400. 30 avril à 6 h. — Fontanezier. Fr. 1400. 30 avril à 6 h. — Marnand. Fr. 1400. 30 avril à 6 h. — Ormont-Dessous (*Les Mosses*). Ecole mixte, fr. 1400. 30 avril à 6 h. — Rivaz. Fr. 1400, éclairage électrique gratuit. 30 avril à 6 h.

RÉGENTES. — Aubonne. Fr. 1000. 30 avril à 6 h. — Avenches. Fr. 1000 jusqu'à augmentation de fr. 1200. 30 avril à 6 h. — Baulmes. Fr. 900. 30 avril à 6 h. — Bursins. 2^e école mixte, fr. 900. 30 avril à 6 h. — Cheseaux. 2^e école mixte, fr. 900. 30 avril à 6 h. — Vevey. Fr. 1600 pour toutes choses. 30 avril à 6 h. — Villars-Lussery. Fr. 900. 30 avril à 6 h. — Oppens. Ecole semi-enfantine, fr. 500. 30 avril à 6 h. — Ecole enfantine et d'ouvrages. — Crans. Fr. 500. 23 avril à 6 h.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.

Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

—+— CONFECTION SUR MESURE —+—

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

Celui qui

désire employer une excellente

Gomme à effacer

DOIT ACHETER LE



(GOMME FÉDÉRALE)

patenté

O F 6679

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

MANUFACTURE GÉNÉRALE

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Guitares
depuis 10 francs.



Mandolines
depuis 16 francs.

Zithers
en tous genres.

VIOLONS, etc., anciens et modernes.

INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE ET EN BOIS

de qualité supérieure garantie

 à des prix défiant toute concurrence. 

ECHANGE - LOCATION - ACHAT

Instrument d'occasion à très bon marché.

ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

CORDES HARMONIQUES DE QUALITÉ EXTRA

Immense choix de musique. — Abonnements.

Réparations exécutées très soigneusement à des prix modérés
dans nos propres ateliers.

SPÉCIALITÉ : ACCORDÉONS ET HARMONICAS A BOUCHE

FŒTISCH FRÈRES

Maison de confiance fondée en 1804. Grande renommée et nombreuses références.

LAUSANNE

Rue de Bourg, 35 • 35, Rue de Bourg.

Succursale à VEVEY



L'ÉDUCATEUR

(·ÉDUCATEUR·ET·ÉCOLE·ROMANDE·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'École d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint,
La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst.,
St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur
Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7,50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :
Librairie PAYOT & C^e
Lausanne.

R. LUGEON 1898

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatard , Lucien, prof.,	Genève.	M. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Vaud.	
Grosgrin , L., inst.,	Genève.	MM. Cloux , F.,	Essertines.
Pesson , Ch., inst.	Genève.	Dérian , J.,	Dizy.
Jura Bernois.		Cornamusaz , F.,	Trey.
MM. Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Rochat , P.,	Yverdon.
Mercerat , E., inst.	Sonvillier.	Jayet , L.,	Lausanne.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Visinand , L.,	Lausanne.
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Faillettaz , G.,	Gimel.
Gylam , A., inspecteur,	Corgémont.	Briod , E.,	Fey.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Martin , H.,	Lausanne.
Neuchâtel.		Magnin , J.,	Préverenges.
MM. Thiébaud , A., inst.,	Loclé.	Suisse allemande.	
Grandjean , A., inst.,	Loclé.	M. Fritschi , Fr., président	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zurich.
Fribourg.			
M. Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.		

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Ruchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Gagnaux , L., ancien syndic, président effectif, Lausanne.	Sonnay , adjoint, secrétaire, Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président, Lutry.	

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine,
à Zurich.

RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES

avec restitution du capital constitutif au décès
sous déduction des arrérages payés.

Cette combinaison est avantageuse pour quiconque veut s'assurer, sa vie durant, un rendement stable et élevé de son capital, mais tient à ce que les intérêts de ses héritiers soient atteints le moins possible dans le cas où il mourrait prématurément.

Le rachat de la police est admis.

La Société a servi des rentes s'élevant à fr. 10 000 000. Rentes annuelles à servir : fr. 970 000. Garanties : fr. 52 000 000.

Les *tarifs*, les *prospectus* et les *comptes-rendus* sont remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'Agence ou à la Direction.

EN SOUSCRIPTION
à la Librairie **PAYOT & C^{ie}**, Lausanne

Indispensable à tous les membres du corps enseignant

Vient de paraître :

LE TOME IV (Lettre E-G)

DU

Nouveau Larousse Illustré

DICTIONNAIRE ENCYCLOPEDIQUE UNIVERSEL

EN SEPT VOLUMES

EN SEPT VOLUMES

Le **Nouveau Larousse illustré** est rédigé par des écrivains et des savants éminents. Il donne l'**essentiel** pour toutes les branches des connaissances humaines : Histoire, — Géographie, — Biographie, — Mythologie, — Sciences mathématiques, — Sciences physiques et naturelles, — Chimie, — Médecine, — Economie rurale, — Pédagogie, etc.

Le **Nouveau Larousse illustré** est illustré de **milliers de gravures** qui complètent le texte et le rendent plus compréhensible. Des **tableaux synthétiques** et de **magnifiques planches en couleurs** facilitent dans l'esprit du lecteur la formation des vues d'ensemble et des idées générales.

Enfin, des **cartes** en noir et en couleurs, soigneusement mises à jour, forment un ensemble de documents géographiques aussi précieux qu'abondants.

Le **Nouveau Larousse illustré** est d'une incontestable supériorité sur toutes les encyclopédies parues jusqu'à ce jour.

La modicité du prix de souscription et les facilités de paiement le mettent à la portée de tous.

❖❖❖ **PRIX DE LA SOUSCRIPTION :** ❖❖❖

Fr. 190.— en fascicules, séries ou volumes brochés.

Fr. 225.— en volumes reliés demi chagrin.

Facilité de paiement : Remboursements mensuels de **5 francs**.

Vient de paraître : HENRI SENSINE. — **Chrestomathie française du XIX^e siècle.** — **Prosateurs.** — *Deuxième édition revue et augmentée.* — Broché, 5 fr. Relié, 6 fr.

Grande fabrique de Meubles

Lits massifs, complets 75, 85 à 130 fr.	Lavabos-commode marbre 55, 65 à 75 fr.	Ameublements de salon, Louis XV 140 à 350 fr.
Lits fer, complets 38, 48 à 68 fr.	Lavabos simples, marbre 22, 25 à 45 fr.	Ameublements de salon, Louis XIV 350 à 550 fr.
Garde-robes massives 100, 115 à 125 fr.	Armoires à glace, 120 à 180 fr.	Ameublements de salon, Louis XVI 380 à 580 fr.
Garde-robes sapin 50, 60 à 75 fr.	Commodes massives 50 à 75 fr.	Canapés divers 20, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,

LAUSANNE, PLACE CENTRALE



Les machines à coudre

“ SINGER ”

qui ont obtenu à l'Exposition de Paris 1901 le

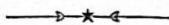
GRAND PRIX

la plus haute récompense

se répartissent actuellement en plus de 900 différentes variétés
applicables à la famille ou à l'industrie

DERNIÈRE CRÉATION

*Paiements par termes. — Escompte au comptant.
Garantie sur facture.*



COMPAGNIE “SINGER”

Seules maisons pour la Suisse romande :

GENÈVE, rue du Marché, 13.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Montreux, vis-à-vis Hôtel suisse.

Martigny, maison de la Poste.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

Bienne, Kanalgasse, 8.

